



### Numérique

## L'OMCA-Togo instruit les maires sur le Projet TIC

Pour une meilleure contribution du numérique au développement des communes, les élus locaux sont invités à exploiter davantage les atouts des nouvelles technologies. En atelier ce vendredi 1<sup>er</sup> décembre à Lomé, l'Organisme de mise en œuvre du Millennium Challenge Account (OMCA-Togo) en collaboration avec le ministère de l'Administration territoriale ont instruit les maires sur ...



PAGE 5

### REPORTAGE



### Action sociale

## Canalbox et Canal+ au chevet de l'orphelinat Mother Charity

Deux entreprises, Canal+ et CanalBox filiales du Groupe Vivendi Africa ont apporté du sourire aux enfants déshérités du Togo, ce vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023. Avec des dons en vivre et non vivre, les deux entreprises ont été aux côtés des enfants de l'orphelinat Mother Charity basé à Lomé dans la commune Golfe 7.

PAGE 11

### PRODUITS FNFI



### Echos des bénéficiaires

## Azoumanou Raoulétou : quand un crédit change le cours d'une

L'histoire de dame Azoumanou Raoulétou, veuve et mère de cinq enfants à Bafilo aurait pu virer au psychodrame. Heureusement, elle a cru en ses potentialités et a déployé l'énergie et la détermination nécessaires pour arriver à ses fins. Très tôt, la nouvelle veuve a fait l'option des Activités...

PAGE 2



### CoP 28

# Le Togo reste engagé pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris

Outre la forte délégation togolaise qui s'est rendue à la 28<sup>ème</sup> Conférence des Parties (CoP 28) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le président de la République Faure Gnassingbé était également présent. Les efforts du Togo en faveur de l'Accord de Paris ...

PAGE 3

### DERNIERES HEURES

## Nathalie Yao-Amuama élue Miss Togo 2024

La beauté togolaise a une nouvelle ambassadrice. Nathalie Yao-Amuama, 22 ans, a été élue Miss Togo 2024 le samedi 02 décembre 2023, à l'issue de la 28<sup>ème</sup> édition du concours au Palais des Congrès de Lomé.

Candidate n°27 sur 27 prétendantes, la nouvelle reine, sacrée Miss Super-Régionale de Lomé en août dernier, a réussi à convaincre les membres du jury, à l'issue des différentes épreuves.

Sur le podium, elle devance Prudence Angèle Eyou et Sabine Enyonam Awity, respectivement 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> dauphines.

Au palmarès, Nathalie Yao-Amuama succède à Chimène Moladja pour un mandat d'un an, durant lequel elle mettra en œuvre un programme social, et représentera le Togo à l'international.

« Cette manifestation est l'un des grands rendez-vous de l'agenda culturel du Togo », a rappelé le ministre de la Culture et du Tourisme, Gbenyo Lamadokou, qui a officiellement lancé la compétition.

### EVENEMENT

### Le Togo Top Impact

## L'agenda de la 6<sup>ème</sup> édition dévoilé

Togo top impact (TTI), l'initiative de l'Association ONEDI-TOGO, a lancé sa sixième édition ce samedi 2 décembre 2023 au cours d'une conférence de presse animée par les premiers responsables de cette organisation.

PAGE 11

**PIA**  
PLATEAU INDUSTRIEL D'ABOMEY  
— TOGO —

Une zone industrielle de pointe, au service de l'industrialisation togolaise

FRENCH CERT ISO CERTIFIED

www.pia-togo.com

	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"><b>SOMMAIRE</b></p> <p>Numérique <b>L'OMCA-Togo instruit les maires sur le Projet TIC</b></p>  <p><b>P 5</b></p>	<p>Agriculture <b>De l'oxygène à la culture des légumes</b></p>  <p><b>PP 6&amp;7</b></p>	<p>Diffusion sur FIFA+ <b>Mauvaise nouvelle pour la D1 Lonato et la D1 féminine</b></p>  <p><b>P 10</b></p>
---	--	---	--

## Echos des bénéficiaires des produits FNFI

# Azoumanou Raoulétou : quand un crédit change le cours d'une

**L'histoire de dame Azoumanou Raoulétou, veuve et mère de cinq enfants à Bafilo aurait pu virer au psychodrame. Heureusement, elle a cru en ses potentialités et a déployé l'énergie et la détermination nécessaires pour arriver à ses fins. Très tôt, la nouvelle veuve a fait l'option des Activités génératrices de revenus pour désormais subvenir toute seule aux besoins de sa progéniture.**



**Azoumanou Raoulétou**

Alors que son conjoint vivait encore, elle s'était mise dans l'environnement, notamment en tant que vendeuse de bois de chauffe, principale source d'énergie pour la cuisson des ménages dans les

communautés rurales. Mais avec le décès du conjoint, la veuve a pu avoir les conseils d'une amie qui l'a orienté vers la diversification de ses activités, pour mieux parvenir à gérer son ménage. Aussitôt dit, aussitôt fait. Même si durant ces périodes de doute, elle a connu des hauts et des bas. Mais elle rêvait sans cesse d'avoir une alimentation générale de proximité.

C'est par l'entremise d'une connaissance de sa ruelle que Azoumanou Raoulétou à la recherche de crédit pour ouvrir un commerce d'alimentation générale a découvert les produits FNFI. Et ce fut un nouveau départ pour sa vie qui n'écrira plus de belles histoires sur ses pages. « Maintenant avec FNFI je me suis retrouvée financièrement. Franchement je ne m'y attendais pas. J'ai pu construire une petite boutique dans laquelle mes enfants m'aident », confie-t-elle avec fierté.

Et ce n'est pas tout. Azoumanou Raoulétou est également désormais revendeuse de céréales. Une ascension fulgurante

ponctuée par un succès éclatant. L'histoire de cette dame confirme une fois encore que l'accès au financement peut s'avérer un puissant outil de développement de l'économie rurale.

« J'assume seule les dépenses de scolarité et de soins de mes enfants sans demander l'aide de la famille. Ce qui n'était pas le cas par le passé où il fallait solliciter des proches pour des dons », fait-elle savoir. Puis elle vise plus loin. Sa nouvelle ambition est de commencer à stocker des sacs de céréales pour les revendre en période de diserte.

Partout ailleurs, les communautés rurales sont celles qui ont le plus besoin de services financiers, mais restent les plus mal desservies à cet égard. Au Togo, le Fonds National de la Finance Inclusive FNFI avec ses institutions de microfinance partenaires ont pu relever ce défi. Les différents produits sont accessibles dans toutes les contrées du pays ; ce qui permet de libérer l'immense potentiel économique de nombre de femmes rurales

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



**tm**

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Edité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 90 15 39 77 / 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail : atogomatin@gmail.com  
Site web: www.togomatin.tg  
Tw: @togomatin1  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina  
Secrétaire de rédaction :  
Rachidou Zakari  
Responsable web :  
Carlos Amevor  
Comité de rédaction :  
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima  
Edem Dadzie  
Attipoe Edem Kodjo  
Responsable administrative, financière  
et commerciale:  
AMAH Essognim  
Graphiste:  
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print  
Distribution : TogoMatin  
Tirage : (2000 exemplaires)

## CoP 28

## Le Togo reste engagé pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris

**Outre la forte délégation togolaise qui s'est rendue à la 28ème Conférence des Parties (CoP 28) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le président de la République Faure Gnassingbé était également présent. Les efforts du Togo en faveur de l'Accord de Paris de 2015 sur le climat sont notables.**

Le Togo est l'un des tout premiers pays africains à manifester sa volonté de participer à la lutte engagée au niveau mondial contre le réchauffement climatique. Sur les orientations du président de la République Faure Gnassingbé, le gouvernement togolais a pris des mesures idoines pour faire face aux impacts négatifs de ce phénomène.

L'objectif des autorités togolaises est de renforcer significativement la résilience des communautés, des écosystèmes et d'anticiper les crises futures. Ces mesures sont en harmonie avec la Feuille de route gouvernementale Togo 2025, et les engagements climatiques prises conformément à l'Accord de Paris.

Celles-ci seront présentées au cours des travaux de haut niveau de la CoP 28 qui se déroule à Dubaï aux Emirats arabes unis. Afin de concrétiser son engagement au niveau mondial, le Togo a élaboré en septembre 2015, des Contributions déterminées au niveau national (CDN). Il faut préciser que les CDN sont une recommandation de l'Accord de Paris sur le climat, et que tous les pays doivent se doter de ce document de planification climatique.

L'on lit à l'article 4.9 : « Chaque Partie communique une contribution déterminée au niveau national tous les cinq ans conformément à la décision 1/CP.21 et à toutes les décisions pertinentes de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au présent Accord de Paris et en tenant compte des résultats du bilan mondial prévu à l'article 14 ».

Ainsi, cinq ans après ce document stratégique, le Togo a revu à la hausse son ambition en vue de participer valablement à la limitation

de la température mondiale à 1,5°C. Dans cette dynamique, le gouvernement s'est engagé dans une contribution inconditionnelle de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20,51% à l'horizon 2030, soit 6 236,02 Gg

initiatives dans les différents secteurs socioéconomiques, notamment l'énergie, l'agriculture, le transport et la foresterie. L'énergie est l'un des secteurs qui a des impacts considérables sur l'environnement. Les énergies fossiles contribuent à



**Faure Gnassingbé (au milieu)**

CO2-eq, et dans une réduction supplémentaire de 30,06% des émissions de GES correspondant à 9 305,59 Gg CO2-eq.

Le Togo fait partie des Etats africains signataires de l'Accord de Paris, un an après son adoption. Le pays a renouvelé son engagement à la CoP 26 (Glasgow-Ecosse-2021), et à la CoP 27 (Charm-El-Cheick-Egypte-2022) dans la mise en œuvre des mécanismes de marchés (marchés du carbone) afin de mobiliser les ressources pour mettre en œuvre ses CDN.

Malgré la faible contribution du pays aux émissions de GES, le gouvernement ne cesse de prendre des

l'augmentation des GES dans l'atmosphère. L'ambition du Togo est d'atteindre 50% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030 et de réduire les émissions relatives à ce secteur à hauteur de 8% à l'horizon 2025. Des actions sont déjà en cours pour atteindre ces résultats.

L'on peut citer la construction de la centrale solaire photovoltaïque de 50 MW à Blitta (centre du Togo), raccordée au réseau public ; les centrales solaires photovoltaïque de 30 MW de Dapaong (extrême nord du pays), de Kara et de Sokode (nord et centre du pays), qui sont en projet. L'on note aussi l'installation d'environ

31000 lampadaires solaires pour l'éclairage public, de la centrale hybride Kékéli (gaz et chaleur) d'une capacité de 65 MW, de mini-grids de 580 Kwc (Kilowatt crête), de deux centrales hydroélectriques (dont l'une est en construction entre le Togo et le Bénin). Une chose est perceptible, c'est que le Togo recourt beaucoup aux énergies renouvelables dont le solaire. Le pays fait aussi la promotion des foyers améliorés et du gaz butane en substitution du bois

Des efforts ont été faits dans le domaine de l'agriculture biologique (l'agro-écologie), le renforcement de l'appui à la résilience des systèmes alimentaires, l'opérationnalisation des Zones d'aménagement agricole planifiées (Zaap) ainsi que la promotion de l'Agriculture intelligente face au climat (AIC), sans oublier la ligne directrice des agropoles en cours d'aménagement.

Des programmes saluaires sont également en cours de réalisation dans le cadre de la protection de la zone côtière. Ils visent à atteindre 90% de protection à l'horizon 2025. Le Togo a également entrepris la création du Centre d'enfouissement technique (CET) d'Aképe pour la gestion des déchets. Il est équipé d'un système de captage du méthane pour Lomé et ses environs.

Plusieurs politiques et stratégies ont été aussi mises en œuvre dans les secteurs de l'eau, de la santé, de l'hygiène et de l'assainissement, de l'urbanisme et de l'habitat. La CoP 28 est l'occasion pour le Togo de présenter ces mesures prises au plan national pour renforcer la résilience des populations face aux effets du changement climatique, et protéger l'environnement de façon plus étendue.

Il démontre ainsi sa contribution au plan régional, continental, et mondial dans la lutte contre les impacts du changement climatique. La délégation togolaise à la CoP 28 entend formuler des propositions concrètes conformément aux initiatives prises ces dernières années, et mobiliser davantage des ressources internes et externes. Lors du séjour du président de la République à Dubaï, le Togo et la société AMEA Power ont procédé à la signature d'un protocole d'accord de financement dans le cadre de l'extension de la centrale photovoltaïque de Blitta. Cela a eu lieu le samedi 2 novembre 2023.

Pour y arriver, le pays poursuit son programme national de reboisement visant à planter 1 milliard d'arbres à l'horizon 2030, notamment la promotion du reboisement privé, communautaire et étatique. Il y a aussi la mise en œuvre de la stratégie de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

## Afrique/Terrorisme

## Après le Mali, le Niger et le Burkina Faso claquent la porte au G5 Sahel

Créée il y a 9 ans pour lutter contre le terrorisme dans le Sahel en Afrique, la force G5 Sahel n'a jamais pu atteindre les objectifs qui lui avaient été fixés. Après le Mali, en 2022, c'est au tour du Burkina Faso et du Niger de mettre un coup d'arrêt à cette alliance, qui selon le communiqué publié, en plus de son inefficacité, subit des manipulations extérieures.



Pour annoncer leur départ de l'organisation, le Niger et le Burkina Faso utilisent la même rhétorique que leur allié le Mali, qui a déjà claqué en mai 2022 la porte de cette force sous régionale antiterroriste : l'inefficacité de l'organisation neuf ans après sa création, précise le communiqué conjoint qui évoque « son instrumentalisation par l'extérieur ».

En réalité, le G5 Sahel n'a pas eu de véritables moyens sur le terrain pour combattre le terrorisme. Les cinq pays qui composaient au début la force n'ont jamais pu mobiliser les troupes annoncées. De son côté, La communauté internationale n'a jamais voulu donner à la force, les véritables moyens et mandat robuste qu'elle demandait.

Cette décision des deux pays de quitter la force G5-Sahel n'est pas une surprise. En septembre dernier, après la signature d'une charte de défense de l'alliance des États du Sahel composée du Mali, du Niger et du Burkina Faso, les observateurs avaient bien noté que l'attelage s'éloignait davantage de la force du G5 Sahel réduite aujourd'hui à ses deux piliers : le Tchad et à la Mauritanie.

A propos de cette alliance des États du Sahel, une réunion des ministres des Affaires étrangères des trois pays membres a tablé, vendredi 1er décembre dernier, sur le renforcement et l'accélération du processus d'intégration, l'ambition est de parvenir à terme à une fédération réunissant le Mali, le Niger et Burkina Faso.

T.M.

## Guinée-Bissau/Sécurité

## Le président Cissoko dénonce une tentative de coup d'État

Le président bissau-guinéen a dénoncé, samedi 2 décembre, une « tentative de coup d'État » qui aura « de lourdes conséquences » après des affrontements entre l'armée et des éléments des forces de sécurité qui ont fait au moins deux morts.

« J'étais à Dubaï où j'ai pris part à la CoP28. Je ne pouvais pas rentrer à cause de la tentative de coup d'État. Je tiens à vous dire que cet acte aura des conséquences graves », a déclaré à son retour à Bissau le président Umaro Sissoco Embaló à la presse.

« Il y avait des indices, nous allons vous les montrer. Ce coup d'État a été préparé avant le 16 novembre (date des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire des forces armées) », a-t-il poursuivi. Les éléments de la Garde nationale ont fait irruption jeudi soir 30 novembre dans les locaux de la police judiciaire pour en extraire le ministre de l'Économie et des Finances, Souleiman Seidi, et le secrétaire d'État au Trésor public, Antonio Monteiro. Les deux membres du gouvernement étaient interrogés par la police judiciaire, sur instruction du procureur général nommé par le président, à propos d'un retrait de dix millions de dollars des caisses de l'État. Retranchés dans une caserne du sud de la

capitale Bissau, les éléments de la Garde nationale ont affronté les forces spéciales de la Garde présidentielle, dans la nuit de jeudi à vendredi, faisant au moins deux morts, selon un responsable militaire. Le

Seidi. L'empire des lois doit fonctionner. Le procureur général est l'avocat de l'État », a dit M. Embaló. « On n'organise pas un coup d'État contre le président de l'Assemblée nationale, encore moins contre un



calme est revenu vendredi en milieu de matinée avec l'annonce de la capture ou la reddition du commandant de la Garde nationale, le colonel Victor Tchongo.

Samedi, le dispositif sécuritaire a été allégé à Bissau, mais des militaires étaient toujours visibles autour de certains édifices stratégiques comme le palais présidentiel, la direction de la police judiciaire et certains ministères, a constaté un correspondant de l'AFP.

« Le colonel Tchongo n'est pas un fou. Il a été envoyé par quelqu'un pour entrer dans les installations de la PJ exfiltrer Souleiman

Premier ministre, mais contre le président de la République, commandant en chef des armées », a-t-il asséné. Le président a annoncé qu'une commission d'enquête sera constituée lundi 4 décembre.

Certains officiers et soldats de la Garde nationale se sont dispersés à l'intérieur du pays, a indiqué samedi un communiqué de l'armée bissau-guinéenne sans préciser leur nombre. « L'état-major général des forces armées les informe par la présente qu'ils doivent rejoindre leur lieu d'affectation », poursuit-il.

Rfi.fr

## Burkina Faso/Politique

## La junte suspend le journal Le Monde, suite à une publication

Le gouvernement burkinabé a pris la décision controversée de suspendre la diffusion du prestigieux journal "Le Monde" dans l'ensemble du pays. Cette mesure fait suite à la publication, vendredi dernier, d'un article considéré par les autorités comme "tendancieux". L'article en question, paru sur le site internet du quotidien français, relatait l'attaque meurtrière perpétrée contre une base militaire dans le nord du pays.

Le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, Jean Emmanuel Ouédraogo, a officiellement annoncé cette décision dans un communiqué diffusé le samedi 2 décembre 2023. Il a spécifié que ladite suspension de la diffusion du journal prendrait effet immédiatement.

L'article incriminé, intitulé "Au Burkina Faso, la guerre de propagande fait rage après l'attaque djihadiste sur Djibo", a suscité une

réaction vive des autorités burkinabé. Celles-ci ont dénoncé le caractère partial de l'article, arguant qu'il aurait véhiculé une perception biaisée de l'attaque perpétrée par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), affilié à Al-Qaïda.

Les divergences sur le bilan humain de cette attaque sont également au cœur des tensions. Les Nations unies ont rapporté la perte de quarante vies civiles, tandis que les sources sécuritaires burkinabé

ont mentionné un nombre restreint de soldats tués. De façon contradictoire, l'Agence d'information du Burkina Faso (AIB), entité officielle, a affirmé



Ibrahim Traoré

avoir éliminé "plus de 400 terroristes" au cours de la riposte militaire.

Cette suspension de

la diffusion du journal "Le Monde" soulève des questions quant à la liberté de la presse et à la perception internationale des événements survenus

au Burkina Faso. Elle témoigne également des tensions existantes entre les médias et les autorités

gouvernementales, révélant les divergences profondes dans la narration des événements liés aux attaques djihadistes dans la région.

Cette décision du régime militaire en place suscite des inquiétudes quant à la liberté d'expression et à l'accès à une information diversifiée au sein du pays. Elle souligne l'importance d'une presse indépendante dans la diffusion d'informations objectives et équilibrées, cruciales pour une compréhension juste et complète des événements majeurs, tels que les attaques terroristes qui continuent de secouer cette région de l'Afrique.

T.M.

## Energie solaire

## Le Togo et AMEA Power s'accordent sur une nouvelle extension de la centrale de Blitta

**Le Togo réaffirme son engagement en faveur du mix-énergétique en vue d'un meilleur accès des populations à l'électricité. En marge des travaux à la COP 28, le Togo et AMEA Power ont signé ce samedi 02 décembre à Dubaï, un protocole d'accord de financement pour la construction d'une nouvelle extension de la centrale solaire de Blitta.**

Avec une capacité actuelle de 70Mw, la centrale solaire photovoltaïque de Blitta, connaîtra bientôt une nouvelle extension. L'infrastructure déjà en



Rencontre entre Faure Gnassingbé et Hussain Al Nowais, président d'Amear Power, le 02 décembre 2023 à Dubaï.

extension, connaîtra donc un nouveau développement qui viendra améliorer la

paraphés en présence du président de la République, par Mila Aziabile, ministre déléguée en charge de l'énergie et Hussain Al Nowais, président d'Amear Power.

Ce nouvel accord permettra de doter la centrale d'une capacité supplémentaire de 30 mégawatts et d'un stockage de batterie supplémentaire d'au moins 10 mégawatts heure. Cette nouvelle extension portera alors la capacité totale de production de cette infrastructure à 100 MW. En lien direct avec la Feuille de route gouvernementale, le gouvernement multiplie les projets en vue de satisfaire au besoin énergétique des populations. Au rang des

différents projets, figurent le projet Cizo, installations de mini-centrales solaires et de mini grids, le projet Kekeli Efficient et autres. Cette nouvelle initiative traduit la volonté de l'exécutif togolais d'oeuvrer à l'accès de l'électricité.

L'ambition du Togo est d'atteindre 50 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici à 2030 et de réduire les émissions relatives à ce secteur à hauteur de 8 % à l'horizon 2025. Plus grande infrastructure solaire, constituée de 5000 plaques solaires, la centrale solaire de Blitta a été construite par Amear Togo Solar, filiale d'Amear Power.

TM

## Numérique

## L'OMCA-Togo instruit les maires sur le Projet TIC

**Pour une meilleure contribution du numérique au développement des communes, les élus locaux sont invités à exploiter davantage les atouts des nouvelles technologies. En atelier ce vendredi 01er décembre à Lomé, l'Organisme de mise en œuvre du Millennium Challenge Account (OMCA-Togo) en collaboration avec le ministère de l'Administration territoriale ont instruit les maires sur le Projet de concurrence accru au bénéfice des consommateurs de régulation indépendante et d'accès élargi aux services des TIC.**

A l'aune des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le gouvernement mise sur le numérique pour un développement durable. Pour ce faire, les élus locaux de la région Maritime sont mis à contribution pour une meilleure implémentation des pratiques numériques. Pour le représentant du ministère de l'Administration territoriale, Kandjagadema Polorigni, « les technologies de l'information et de la communication prennent une place de plus en plus croissante dans la vie et le fonctionnement de nos sociétés. Ce secteur au regard de sa dynamique constante mérite un renforcement des acteurs et des réformes profondes pour assurer l'efficacité des interventions de l'Etat togolais et du secteur privé. C'est pour cette raison que le projet TIC qui est exécuté par l'organisme de mise en œuvre de Millennium challenge account met les accents sur les réformes institutionnelles et politiques afin de doter le secteur des tics des outils réglementaires opérationnels adaptés aux enjeux du monde

projet se retrouve dans le programme Seuil qui est un programme de réforme institutionnelle et politique qui est financé par la MCC (Agence d'aide américaine). Le programme a été signé

communes », a indiqué N'gname Jeanne Bougonou.

Pour le maire du Golfe 1, « le projet TIC joue un rôle important dans l'administration publique,

populations. Sur le volet TIC, « c'est un projet de réforme institutionnelle, l'objectif est d'améliorer l'efficacité des entreprises, d'accélérer la productivité, l'efficacité des investissements et la



Atelier de MCA avec les maires de la région maritime, ce vendredi 01er décembre à Lomé

contemporain ». Selon la directrice générale de l'OMCA-Togo, N'gname Jeanne Bougonou, « les moyens pour positionner le Togo dans le concert des nations est le numérique. Dans la Feuille de route gouvernementale plus de 75% ont une forte composante digitale. Cette vision est ancrée dans la dynamique de développement du monde. Le gouvernement a élaboré le projet de concurrence accru au bénéfice des consommateurs de régulation indépendante et d'accès élargi aux services des tics. Ce

en 2019, et la mise en œuvre a débuté en 2021 ».

Cette rencontre avec les élus locaux vise à se focaliser sur deux aspects, « la présentation dudit projet, suivie de la présentation d'un outil qui est en train d'être mise en place, appelé Guichet unique. Il s'agira pour nous de nous familiariser avec cet outil, de voir quels sont les rôles et les responsabilités des élus locaux dans le cadre de mise en œuvre de cet outil et de comment les municipalités pourraient utiliser cet outil pour le développement des

privé, les usages personnels ou des affaires collectives et individuelles. Cet atelier de sensibilisation à l'endroit de l'ensemble des maires de la région Maritime est un avantage ».

Le Projet de concurrence accru au bénéfice des consommateurs de régulation indépendante et d'accès élargi aux services des TIC est une composante du Programme Seuil. Ce dernier est composé de deux projets axés sur deux secteurs fondamentaux : le foncier et le numérique. Ces projets visent à contribuer à l'amélioration des conditions de vies des

croissance économique grâce à un accès amélioré de haute qualité et à un coût abordable au Togo », a ajouté la directrice générale du MCA. L'autre volet consacré au foncier est un projet de réforme foncière pour l'accroissement de la productivité agricole.

Pour la réalisation de ces différents projets, MCA collabore avec des entités de mise en œuvre comme l'Arcep, Togo Digital, le ministère de l'Economie numérique et l'Agence sur la cybersécurité.

Edy Alley

## Agriculture

## De l'oxygène à la culture des légumes

**De manière générale, le secteur agricole demeure structurellement sensible aux aléas climatiques et l'une des victimes est l'horticulture. Face aux difficultés du secteur horticole à accéder aux ressources productives ainsi qu'à l'encadrement technique adéquat et à la formation technique adaptée, le Togo a bénéficié, en octobre 2023, de plus de 17 milliards de francs CFA du programme américain Food for Progress.**



Des jardinières

L'agriculture togolaise qui occupe environ 70% de la population active, est considérée comme le principal moteur de l'économie nationale. Le pays a une grande dotation en terres arables et dispose d'un potentiel agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique généralement favorable aux activités agricoles. L'horticulture est l'art de cultiver les jardins. Elle est une branche de l'agriculture comprenant la culture des légumes, des fleurs, des arbres, des arbustes fruitiers et d'ornement. En général, le secteur de l'horticulture est composé de sept (7) activités économiques : l'horticulture maraîchère (ou maraîchage) pour la production des légumes; l'arboriculture fruitière pour la production de fruits; l'horticulture ornementale qui comprend la production de diverses plantes ornementales la floriculture pour la production de fleurs; la pépinière pour la production d'espèces ligneuses, arbres et arbustes d'ornement ou non ; la serriculture pour la production maraîchère, floricole et de pépinière en serre ; le paysagisme,

activité économique liée à la création et à l'entretien de jardins ou de grands espaces.

#### 17 milliards de FCFA des USA au profit de l'horticulture togolaise

Le Département de l'agriculture des Etats-Unis d'Amérique (USDA) a annoncé, mercredi 18 octobre 2023, l'octroi d'un financement de 29,8 millions de dollars (plus de 17 milliards de francs CFA) au Togo dans le cadre du programme « Food for Progress ». L'objectif est d'améliorer et de renforcer le secteur horticole du Togo. Pour ce financement, c'est l'organisation « Lutheran World Relief » qui a été sélectionnée pour mettre en œuvre ce programme qui encouragera les pratiques agricoles durables. Ce qui améliorera la sécurité alimentaire et favorisera la croissance économique. C'est la première fois que le Togo tire parti d'un financement au titre du programme « Food for Progress ».

Le programme Food for Progress de l'USDA est depuis longtemps reconnu comme une initiative essentielle pour

soutenir les efforts visant à améliorer les systèmes agricoles et à stimuler les économies rurales. En fournissant des ressources cruciales et une assistance technique, le programme facilite l'établissement de liens durables avec le marché et améliore les opportunités commerciales pour les pays partenaires. « Nous



Culture des jardins

sommes convaincus que cette activité apportera des avantages significatifs à long terme pour le Togo et sa communauté agricole »,

indique le communiqué du département américain. L'initiative jouera un rôle essentiel dans le renforcement de l'industrie horticole togolaise, la promotion d'une productivité accrue, l'amélioration de la gestion post-récolte et l'élargissement de l'accès au marché pour les agriculteurs et les producteurs togolais. Elle permettra au secteur horticole de connaître une croissance significative, favorisant la résilience économique et le développement durable.

#### État des lieux du système alimentaire et de la production légumineuse

Selon le 5e Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH5), la population togolaise est estimée à 8,095 millions d'habitants en 2022 dont 51,3% de femmes avec une croissance moyenne entre 2010 et 2022 estimée à 2,3% par an. Elle est en majorité rurale avec 57,1% contre 42,9% en milieu urbain. L'économie du pays repose en grande partie sur les exportations de phosphates et de produits agricoles. En

combinaison d'un bon climat tropical avec des précipitations annuelles oscillant entre 1 000 et 1 500 mm et de terres arables estimées à 3,6 millions d'hectares dont seulement 45% sont mises en valeur. Ce potentiel offre un environnement favorable à la production de variétés de cultures telles que les céréales (maïs, sorgho, fonio, mil et riz), les racines et tubercules (igname, manioc, taro, pomme de terre et patate douce), les légumineuses et oléagineux (niébé, arachide, sésame, soja), les cultures maraîchères (tomate, oignon, piment, aubergine, etc.), les cultures de rente (coton, café, cacao, anacarde, karité) et les fruits (mangue, ananas, agrumes, etc.).

Le contexte socioéconomique du Togo a été marqué depuis 2020 par plusieurs crises notamment la pandémie au coronavirus « Covid-19 », les crises climatiques, les attaques terroristes et la crise russo-ukrainienne. Ces crises ont rendu vulnérables les populations et ont

effort, l'agriculture occupe une place d'intérêt et hautement stratégique pour l'économie togolaise, d'autant plus que le Togo bénéficie de la

décélération des efforts de croissance du taux moyen enclenchés depuis les années 2010. Malgré les performances relativement bonnes



#### Culture des laitues

des filières agro-sylvo pastorales et halieutiques, l'impact du secteur agricole sur l'amélioration des conditions de vie des populations rurales reste à améliorer. Selon la Feuille de route pour la transformation du système alimentaire au Togo dans le cadre de la mise en œuvre de l'agence 2030/Rapport des concertations nationales, consulté par Togo Matin, l'analyse des résultats du bilan alimentaire montre que l'apport calorique sur la période de consommation prévisionnelle d'octobre 2022 à septembre 2023 est de 2 727 Kcal/personne/jour; ce qui traduit une bonne disponibilité alimentaire très satisfaisante. L'apport calorique de la production végétale durant cette période représente 85% de l'apport global. Les financements mis en place dans le cadre des interventions en cours sont importants mais restent insuffisants au regard de l'ampleur des défis à relever. Il est donc indispensable de mobiliser suffisamment de ressources additionnelles pour soutenir plus de producteurs vulnérables pour produire davantage, mais aussi pour diversifier les sources d'alimentation et de revenu pour consolider la sécurité alimentaire et

nutritionnelle.

D'après le même document, les cultures vivrières représentent 70% de l'ensemble de la production agricole et sont majoritairement destinées à la consommation nationale. Elles assurent cependant des revenus non négligeables aux producteurs, du fait de la demande permanente. Ce sont principalement les céréales et les tubercules.

Les céréales en moyenne, représentent 56% de l'apport calorifique total des produits végétaux et occupent 60% environ des superficies consacrées aux produits vivriers. La production des céréales de la campagne 2022-2023 s'élève à 1 439 851 tonnes. La production des plantes à racines et tubercules est de 2 238 530 tonnes. Pour ce qui est des légumineuses et d'oléagineux, la production est de 519 440 tonnes.

#### Installer le 1er centre de formation horticole au Togo: l'ambition de Koffi Gbekui

Koffi Gbekui fait partie de ces rares Togolais qui ont compris tout le poids que peut représenter le secteur et c'est corps et âme qu'il s'y adonne afin de donner au Togo ses lettres de noblesse.

Son ambition est de créer le premier centre de formation horticole au Togo. Il pratique cette activité avec son

c'est dans sa ferme de 5 ha que nous avons rencontré le jeune entrepreneur. La quarantaine, le regard plein d'entrain,



Koffi Gbekui dans sa ferme

entreprise Ligne Verte Sarl-U, basée à Lomé et à travers laquelle il fournit des services en jardinage, paysagisme, fourniture des fleurs, arbres et plantules. Ce qui lui a valu une reconnaissance à l'issue du Concours meilleur jeune entrepreneur organisé en 2019 par le Faiej.

Mais, loin de s'arrêter en si bon chemin, il décide en début d'année 2020 d'étendre ses activités vers l'agriculture et la formation. Havé, localité située à 5km de Gbatopé dans la préfecture de Zio,

l'entrepreneur originaire d'Aklakou (ville située dans la préfecture des Lacs) est intarissable lorsqu'il s'agit de décortiquer les valeurs et vertus des plantes ou des fleurs. Pour lui, l'horticulture est plus qu'une simple activité génératrice de revenus, c'est un métier qui doit être promu, valorisé et enseigné aux générations futures comme c'est le cas pour l'agriculture, l'aviculture entre autres.

Selon ses explications à « vert-togo.tg », c'est un séjour en Chine qui a véritablement ouvert ses yeux sur la portée de

ce secteur. « C'est à mon retour de la foire horticole qui s'est déroulée en Chine à Pékin que j'ai compris l'importance de ce secteur et surtout son ignorance par la jeunesse togolaise.

Au Togo, le domaine de l'horticulture ou du jardinage est banalisé et n'est pas du tout valorisé, ce constat m'a amené à la conclusion selon laquelle il faut mettre les bouchées doubles pour la valorisation de ce secteur », explique-t-il. Et pour ce faire, quoi de mieux qu'un centre de formation. Une première dans la sous-région ouest-africaine qui sera dédiée à la formation des jeunes sur les techniques culturales des fleurs, aux expérimentations et à la recherche.

Un projet auquel il dédie d'ailleurs sa ferme. À travers ce centre, explique-t-il, « nous voulons commencer avec les jeunes de l'INFA de

Tové, nous comptons aussi enseigner nos techniques d'horticulture aux jeunes du centre de Sokodé. Après, l'enseigneront à tous ceux qui sont désireux d'embrasser ce secteur qui nourrit également son homme. Ici, ils pourront venir passer le maximum de temps pour des expérimentations ». Et d'ajouter, « Je crois fermement que le secteur horticole, de par sa nature même, peut fournir de nombreux emplois, des exportations et la croissance économique au Togo ».

**Attipoe Edem Kodjo**

**COPIE**

**DENONCIATION DE PROTET DE BILLET A ORDRE IMPAYE  
AVEC COMMANDEMENT DE PAYER**

L'an deux mil vingt-trois  
le jeudi 30 Novembre à 10 heures 05 minutes

A la requête de la **Compagnie Financière Africaine au Togo (COFINA-TOGO SA)**, société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital social de 500.000.000 Francs CFA s.d.f, Agrément N° T/1/GFLM/2019/257 A, Arrêté N° 036/MF/SG/CAS-IMEC, ayant son siège au 21, Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé, Lomé-Togo, Société de Droit Togolais immatriculé au RCCM sous le numéro : TG-LFW-01-2021-M-05906, NIF : 1001330343, Tél : +228 22 23 68 60 / 92 68 60 60, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

**Huissier**  
M. **Doris Ameyo KPONYO**  
S.P. 81322 Tél: 22 25 16 63 LOME - TOGO

Avons signifié et en tête des présentes laissé à :

**Madame KALIPE KOSSIWAVI DELALI**, Gérante des **ETS DELALI SHOP**, ayant son siège à Lomé, Tél : Lomé-Togo, demeurant et domicilié audit siège, en ses bureaux où étant et parlant à : Le bureau étant fermé et faute d'adresse précise nous avons procédé à l'ajournement à la porte principale de l'Auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé et à l'insertion dans le Journal Togo d'un avis conformément à l'article 58 de la Loi de Régulation Libre et à l'ordonnance n°2474/2023 signée par le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé

**Monsieur EKLU-KOKU YAWOVI AGBEMO**, Déclarant en douane demeurant et domicilié à Lomé, Tél : 90 04 00 73 où étant et parlant à :

Copie du « Protêt faute de paiement » en date du 12 mai 2023.

La présente signification est faite à toutes fins que de droit ;

Et à même requête, demeurant et élection de domicile que dessus, nous Huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme ci-dessus, avons fait commandement à **Madame KALIPE KOSSIWAVI DELALI**, Gérante des **ETS DELALI SHOP** et **Monsieur EKLU-KOKU YAWOVI AGBEMO** de dans quinze (15) jours à compter de la date du présent exploit pour délai, payer à notre requérante des mains de nous huissier porteur des pièces ayant charge de recevoir contre bonne et valable quittance les sommes de :

- Montant billet à ordre impayé..... 3.202.355 F CFA
- Frais de recouvrement (15%)..... 480.353 F CFA
- Coût du protêt faute de paiement..... 75.000 F CFA
- Coût du présent exploit..... 30.000 F CFA
- TVA..... 18%..... 105.363 F CFA

**SOIT AU TOTAL ..... 3.893.071 F CFA**

Leur déclarant que faute par eux de satisfaire au présent commandement dans le délai imparti, la requérante entend s'adresser immédiatement à l'autorité judiciaire et ce, avec toutes les conséquences de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES  
A CE QU'ILS N'EN IGNORENT,**

Nous leur avons étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé tant copies du protêt faute de paiement que du présent exploit dont le coût est de **30.000 F CFA**.

**L'HUISSIER**  
M. **Doris Ameyo KPONYO**  
S.P. 81322 Tél: 22 25 16 63 LOME - TOGO

**ORIGINAL**

**PROTET A UN BILLET A ORDRE  
(COPIE DU TITRE)**

**PROTET FAUTE DE PAIEMENT**

L'an deux mil vingt-trois (2023)  
Et le Vendredi 02 Novembre à 11 heures 50 minutes

A la requête de la **Compagnie Financière Africaine au Togo (COFINA-TOGO SA)**, société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital social de 500.000.000 Francs CFA s.d.f, Agrément N° T/1/GFLM/2019/257 A, Arrêté N° 036/MF/SG/CAS-IMEC, ayant son siège au 21, Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé, Lomé-Togo, Société de Droit Togolais immatriculé au RCCM sous le numéro : TG-LFW-01-2021-M-05906, NIF : 1001330343, Tél : +228 22 23 68 60 / 92 68 60 60, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

**Huissier**  
M. **Doris Ameyo KPONYO**  
S.P. 81322 Tél: 22 25 16 63 LOME - TOGO

**FAISONS SOMMATION A :**

La **Compagnie Financière Africaine au Togo (COFINA-TOGO SA)**, société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital social de 500.000.000 Francs CFA s.d.f, Agrément N° T/1/GFLM/2019/257 A, Arrêté N° 036/MF/SG/CAS-IMEC, ayant son siège au 21, Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé, Lomé-Togo, Société de Droit Togolais immatriculé au RCCM sous le numéro : TG-LFW-01-2021-M-05906, NIF : 1001330343, Tél : +228 22 23 68 60 / 92 68 60 60, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège, où étant en ses bureaux à 11 heures 50 minutes et parlant à : la personne de M<sup>me</sup> MESSANGAN Mirielle du département juridique ainsi seigneur qui a reçu copie et visé l'original

De immédiatement, payer à notre requérante entre les mains de nous susdit Huissier et soussigné, porteur des pièces ayant charge de recevoir et pouvoir de donner bonne et valable quittance :

1- La somme de (Montant Billet à Ordre) ..... 3.202.355 F CFA  
2- Coût du présent exploit..... 75.000 F CFA  
**SOIT AU TOTAL..... 3.277.355 F CFA**

**CE A QUOI IL NOUS A ETE REPONDU**

La situation au compte ne permet pas le paiement

Réponse qu'elle a signée Mirabelle

Devant sa réponse, nous avons protesté du défaut de paiement de la somme de **trois millions deux cent soixante-dix-sept mille trois cent cinquante-cinq (3.277.355) francs CFA** et laissé copie au répondant tant du billet à ordre sus indiqué que celle du présent exploit dont le coût est de : **75.000 F CFA**.

Visa N° 020  
Lomé, le 22 NOV. 2023

**LE GREFFIER EN CHEF**  
**Me Kossi AYATE**

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**  
Lomé le 24-11-2023  
Monsieur **Doris Ameyo KPONYO**  
L'HUISSIER DE JUSTICE  
LOME - TOGO

**COPIE**

**DENONCIATION DE PROTET DE BILLET A ORDRE IMPAYE  
AVEC COMMANDEMENT DE PAYER**

Le deux mil vingt-trois  
Et le jeudi 22 novembre 2023 à 10 heures 05 minutes

A la requête de la **Compagnie Financière Africaine au Togo (COFINA-TOGO SA)**, société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital social de 500.000.000 Francs CFA sdf, Agrément N° T/1/GFLM/2019/257 A, Arrêté N° 036/MF/SG/CAS-IMEC, ayant son siège au 21, Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé, Lomé-Togo, Société de Droit Togolais immatriculé au RCCM sous le numéro : TG-LFW-01-2021-M-05906, NIF : 1001330343, Tél : +228 22 23 68 60 / 92 68 60 60, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

**Monsieur, Maître Amayo Kponyo, Huissier de Justice** près la Cour d'Appel et le Tribunal de 1ère Instance de Lomé demeurant et domicilié au local n° 104 rue de la République à Lomé, en face de l'Union Africaine de Développement Sanitaire et Social (UADS) S.P. 81322 Tél. 22 23 13 77 LOMÉ TOGO (soussigné)

Avons signifié et en tête des présentes laissé à :

**Madame KALIPE KOSSIWAVI DELALI**, Gérante des ETS DELALI SHOP, ayant son siège à Lomé, Tél : Lomé-Togo, demeurant et domicilié audit siège, en ses bureaux où étant et parlant à :

**Monsieur EKLU-KOKU YAWOVI AGBEMO**, Déclarant en douane demeurant et domicilié à Lomé, Tél : 90 04 00 73 où étant et parlant à : *Le numéro d'identité inconnue et faute d'adresse précise, nous avons procédé à l'apostrophe de la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé et à l'insertion dans le Journal Togo Matin conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile et à l'ordonnance N° 2767/2023 signée par le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé*

Copie du « Protêt faute de paiement » en date du 12 mai 2023.

La présente signification est faite à toutes fins que de droit ;

Et à même requête, demeurant et élection de domicile que dessus, nous Huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme ci-dessus, avons fait commandement à **Madame KALIPE KOSSIWAVI DELALI**, Gérante des ETS DELALI SHOP et **Monsieur EKLU-KOKU YAWOVI AGBEMO** de dans quinze (15) jours à compter de la date du présent exploit pour délai, payer à notre requérante des mains de nous huissier porteur des pièces ayant charge de recevoir contre bonne et valable quittance les sommes de :

- Montant billet à ordre impayé..... 3.202.355 F CFA
- Frais de recouvrement (15%)..... 480.353 F CFA
- Coût du protêt faute de paiement..... 75.000 F CFA
- Coût du présent exploit..... 30.000 F CFA
- TVA..... 18%..... 105.363 F CFA

**SOIT AU TOTAL ..... 3.893.071 F CFA**

Leur déclarant que faute par eux de satisfaire au présent commandement dans le délai imparti, la requérante entend s'adresser immédiatement à l'autorité judiciaire et ce, avec toutes les conséquences de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES  
A CE QU'ILS N'EN IGNORENT,**

Nous leur avons étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé tant copies du protêt faute de paiement que du présent exploit dont le coût est de **30.000 F CFA**.



**ORIGINAL**

**PROTET A UN BILLET A ORDRE  
(COPIE DU TITRE)**

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS (2023)  
Et le Vendredi 22 novembre 2023 à 10 heures 50 minutes

A la requête de la **Compagnie Financière Africaine au Togo (COFINA-TOGO SA)**, société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital social de 500.000.000 Francs CFA sdf, Agrément N° T/1/GFLM/2019/257 A, Arrêté N° 036/MF/SG/CAS-IMEC, ayant son siège au 21, Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé, Lomé-Togo, Société de Droit Togolais immatriculé au RCCM sous le numéro : TG-LFW-01-2021-M-05906, NIF : 1001330343, Tél : +228 22 23 68 60 / 92 68 60 60, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

**Monsieur, Maître Amayo Kponyo, Huissier de Justice** près la Cour d'Appel et le Tribunal de 1ère Instance de Lomé demeurant et domicilié au local n° 104 rue de la République à Lomé, en face de l'Union Africaine de Développement Sanitaire et Social (UADS) S.P. 81322 Tél. 22 23 13 77 LOMÉ TOGO (soussigné)

**POUR COPIE ENTIERE CERTIFIEE CONFORME**

**PROTET FAUTE DE PAIEMENT**

L'an deux mil vingt-trois (2023)  
Et le Vendredi 22 novembre 2023 à 10 heures 50 minutes

A la requête de la **Compagnie Financière Africaine au Togo (COFINA-TOGO SA)**, société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital social de 500.000.000 Francs CFA sdf, Agrément N° T/1/GFLM/2019/257 A, Arrêté N° 036/MF/SG/CAS-IMEC, ayant son siège au 21, Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé, Lomé-Togo, Société de Droit Togolais immatriculé au RCCM sous le numéro : TG-LFW-01-2021-M-05906, NIF : 1001330343, Tél : +228 22 23 68 60 / 92 68 60 60, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

**Monsieur, Maître Amayo Kponyo, Huissier de Justice** près la Cour d'Appel et le Tribunal de 1ère Instance de Lomé demeurant et domicilié au local n° 104 rue de la République à Lomé, en face de l'Union Africaine de Développement Sanitaire et Social (UADS) S.P. 81322 Tél. 22 23 13 77 LOMÉ TOGO (soussigné)

**FAISONS SOMMATION A :**

La **Compagnie Financière Africaine au Togo (COFINA-TOGO SA)**, société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital social de 500.000.000 Francs CFA sdf, Agrément N° T/1/GFLM/2019/257 A, Arrêté N° 036/MF/SG/CAS-IMEC, ayant son siège au 21, Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé, Lomé-Togo, Société de Droit Togolais immatriculé au RCCM sous le numéro : TG-LFW-01-2021-M-05906, NIF : 1001330343, Tél : +228 22 23 68 60 / 92 68 60 60, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège, où étant en ses bureaux à 10 heures 50 minutes et parlant à : *la personne de M<sup>me</sup> MESSANGAN Mirielle du département judiciaire ainsi déclaré qui a reçu copie et visé l'original*

De immédiatement, payer à notre requérante entre les mains de nous susdit Huissier et soussigné, porteur des pièces ayant charge de recevoir et pouvoir de donner bonne et valable quittance :

1- La somme de (Montant Billet à Ordre) ..... 3.202.355 F CFA  
2- Coût du présent exploit..... 75.000 F CFA  
**SOIT AU TOTAL..... 3.277.355 F CFA**

**CE A QUOI IL NOUS A ETE REPONDU**

*La situation au compte ne permet pas le paiement*

Réponse qu'elle a signée *Absolument*

Devant sa réponse, nous avons protesté du défaut de paiement de la somme de trois millions deux cent soixante-dix-sept mille trois cent cinquante-cinq (3.277.355) francs CFA et laissé copie au répondant tant du billet à ordre sus indiqué que celle du présent exploit dont le coût est de : **75.000 F CFA**.

Visa N° 030  
Lomé, le 22 NOV. 2023

**LE GREFFIER EN CHEF**

  
**Me Kossi AYATE**

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**  
Lomé le 21-11-2023  
**Maître Amayo Kponyo**  
**HUISSIER DE JUSTICE**  
**LOME - TOGO**

Entretien avec Amouzou Têtê, président de l'ASSAFT

## « L'ASSAFT se veut être une association d'entraide... Nous sommes les premiers supporters des Éperviers »

**Féru de football, ancien joueur et ex-président de l'Association sportive de la forêt sacrée (ASFOSA) de Lomé, Têtê Antonio Amouzou est l'actuel président de l'Association des anciens footballeurs du Togo (ASSAFT). Lors d'un entretien en novembre dernier avec nos confrères de Sport FM, ce discret homme d'affaires nanti d'un master en Droit du sport, a évoqué les activités de l'ASSAFT et ses ambitions pour un futur proche du football du pays. Il s'est également exprimé sur les sélections nationales togolaises.**

Comment en êtes-vous arrivé à la tête de ladite association ?

Après le décès de Fiawoo, l'ASSAFT a été présidée par Félix Galley, l'excellent gardien de l'équipe nationale surnommé « Tsé-Tsé ». Comme toute association, le samedi 15 mai 2021, dans la grande salle de l'église évangélique presbytérienne de Nyékonakpoè, une assemblée générale électorale s'est tenue sous la présidence de Galley et les votants m'ont fait l'honneur de m'élire à la tête de notre association. Un Bureau exécutif dirige l'association.

Quelles sont les ambitions de l'ASSAFT ?

L'ASSAFT se veut être une association d'entraide, de solidarité, de fraternité, d'amitié, d'assistance et d'union entre tous ses membres. Nous avons plusieurs commissions comme dans toute

association de ce genre et nous avons même un Conseil des Sages dont tous les membres sont tous âgés de plus de 60 ans. Nous avons souscrit une assurance santé pour certains membres et nous sommes en train de nous renseigner pour pouvoir assurer tous les membres quel que soit leur âge. De temps en temps, entre ceux qui peuvent encore chausser les crampons, nous organisons des rencontres surtout pour la troisième mi-temps qui nous permet de nous retrouver. Une cotisation est demandée à tous les membres, sauf aux plus âgés.

Notre objectif commun est de soutenir notre football par notre expérience et nos relations. L'ambition majeure de l'ASSAFT est de voir le football togolais évoluer pour retrouver son niveau d'antan. Nous



Amouzou Têtê

sommes affiliés à la Fédération togolaise de football (FTF) lors de son dernier congrès et nous sommes disponibles pour apporter tout ce que nous pouvons pour aider notre football de la base au sommet.

Qu'avez-vous ressenti lorsque vous avez porté le maillot de l'équipe nationale de football du Togo ?

C'est toujours avec beaucoup d'émotion que je parle de ces moments extraordinaires de la vie d'un sportif. Porter le maillot national pour défendre les couleurs de son pays, quelle que soit la discipline sportive est quelque chose de grand. Comme je n'aime pas perdre, alors que

j'essaie quand même d'être fair-play, je ne me souviens que des extraordinaires moments de joie avec plus de victoires que de défaites.

Supportez-vous les Éperviers ?

nous apporterons notre savoir-faire et notre expérience au service non seulement des Éperviers seniors mais au football à la base avec les ligues qui fonctionnent normalement en harmonie avec les districts et tous les acteurs du monde sportif.

C'est bientôt le congrès électif de la FTF. L'ASSAFT soutiendrait-elle un candidat ?

Voici la troisième Coupe d'Afrique des Nations (CAN) à laquelle nos Éperviers ne participent pas. Comme on le dit souvent, « On ne change pas une équipe qui gagne ». Mais, que fait-on lorsque l'équipe ne gagne pas ? Nous laissons à vos lecteurs, la réponse à cette question.

Votre mot de la fin

Je vous remercie de m'avoir offert l'occasion de parler de l'ASSAFT et de faire connaître l'Association des anciens footballeurs du Togo que j'ai l'honneur de présider. Je lance un appel aux bonnes volontés et je leur demande de soutenir le football togolais par tous les moyens et surtout, de se tenir prêtes à soutenir d'autres personnalités au cas où l'occasion se présenterait et qu'elles auraient besoin de leur soutien. Vive le sport togolais pour que vive notre football.

Source : Sport FM

Diffusion sur FIFA+

## Mauvaise nouvelle pour la D1 Lonato et la D1 féminine

**Le championnat togolais de première division de football (D1 Lonato) et la première division féminine du Togo ne seront plus retransmis par la plateforme de diffusion FIFA+. La mauvaise nouvelle a été annoncée, le 1er décembre 2023 par les responsables.**

En effet, la plateforme de diffusion FIFA+ a annoncé, vendredi dernier, la résiliation de son accord de production et de diffusion de matchs avec son partenaire Eleven Sports. Par conséquent, FIFA+ suspend provisoirement la production des matchs de championnat des associations membres.

Au Togo, FIFA+ avait commencé à diffuser les matchs de la D1 LONATO et de la D1 féminine depuis la saison 2022-2023. Depuis la mise en place de l'accord en 2022, plus de 200 matchs de championnat de la D1 Lonato et de la D1 féminine ont été diffusés sur la

plateforme FIFA+. Cette collaboration a d'ailleurs permis une visibilité accrue pour ces championnats nationaux. L'annulation de la production des matchs a affecté toutes les rencontres de la 6ème journée de la D1 Lonato qui étaient programmées pour être diffusées sur FIFA+ le week-end dernier.

« FIFA+ exprime ses regrets quant à cette situation et son timing imprévu. L'objectif de la plateforme est de reprendre la production des matchs à un certain niveau dès que possible. Toutefois, FIFA+ estime qu'il faudra au moins trois mois pour réactiver son réseau

de production. Ce délai est essentiel pour assurer la qualité et la continuité des diffusions », peut-on lire sur le site de la Fédération togolaise de football (FTF). En attendant, FIFA+ propose

transitoire vise à maintenir l'accès aux matchs, tout en préparant le terrain pour une reprise complète des activités.

Cette suspension de diffusion est la

à apporter une valeur ajoutée substantielle aux associations membres et aux téléspectateurs. Dans un avenir proche, FIFA+ prévoit de partager plus de détails sur cette évolution



Un match de D1 Lonato

de distribuer les matchs entièrement produits que les associations membres (MA) sont en mesure de fournir. Cette mesure

résultante d'une « profonde restructuration technologique et opérationnelle. Cette refonte est destinée

et sur les stratégies de monétisation qui en découleront », argumente FIFA+

Attipoe Edem Kodjo

## Action sociale

## Canalbox et Canal+ au chevet de l'orphelinat Mother Charity

Deux entreprises, Canal+ et CanalBox filiales du Groupe Vivendi Africa ont apporté du sourire aux enfants déshérités du Togo, ce vendredi 1er décembre 2023. Avec des dons en vivre et non vivre, les deux entreprises ont été aux côtés des enfants de l'orphelinat Mother Charity basé à Lomé dans la commune Golfe 7.

La cérémonie de remise des dons, s'est déroulée dans les locaux de l'orphelinat. Elle s'est déroulée en présence du président directeur général du groupe Canal+ international, Jacques Dupuy, ainsi que des premiers responsables des équipes pays des deux entreprises. C'est avec "des sourires pleins les yeux" que les deux sociétés ont marqué la journée des enfants de ce centre d'orphelinat Mother Charity.

Les dons sont composés des sacs de riz, de maïs, de fonio, des bidons d'huile, des boissons rafraîchissantes, des cartons d'eau, des savons, des matelas médicalisés, des vêtements, des outils didactiques, des jeux pour enfants et d'autres gadgets d'une valeur de près de 4 millions de FCFA.

Aussi les deux entreprises ont mis à la disposition des enfants leur service de divertissement notamment une smart TV de 55 pouces, un décodeur Canal+ et

qui porte ce projet d'aider cet orphelinat. Nous avons voulu voir, modestement, comment on peut contribuer à l'amélioration

monde, et cet abonnement Canal+ permettra aux enfants d'avoir accès surtout à notre chaîne d'éducation. CanalBox, c'est

CanalBox à travers des pas de danse et des chants. « À chaque fois que nous avons la visite comme celle de Canal+ et CanalBox, nous nous rendons compte que nous ne sommes pas seuls.



Don à l'orphelinat Mother Charity

un abonnement illimité. CanalBox a doté l'orphelinat de sa connexion Wi-Fi illimitée à haut débit, pour permettre aux enfants de se connecter au reste du monde.

Cette collaboration des deux structures au profit de l'Orphelinat Mother Charity va ainsi permettre de renforcer et d'améliorer les conditions de vie des enfants orphelins.

« Je suis très heureux d'être avec mon équipe au Togo

de la vie de tous ces enfants qui sont accueillis dans ce centre. Ce n'est pas seulement une action des entreprises, mais il y a aussi une contribution des employés. En dehors des autres dons, nous avons décidé de mettre à la disposition de l'orphelinat un abonnement Canal+ et un abonnement à CanalBox, qui sont nos métiers. Canal+ aujourd'hui, c'est l'ouverture sur la télévision, sur la culture et sur le

la modernité, c'est l'accès à la fibre et développer des compétences numériques. À travers cette action, nous voulons leur dire qu'ils ne sont pas seuls, et nous allons voir comment pérenniser cet accompagnement », a indiqué le PDG de Canal+ international.

Les bénéficiaires ont exprimé leur reconnaissance aux responsables et au personnel de Canal+ et

Nous sommes en joie parce que ces entreprises ont pensé à nous en cette fin d'année. Nous leur disons un grand merci et espérons que leurs activités prospéreront afin que leur accompagnement à notre égard soit pérenne», a apprécié la fondatrice de l'orphelinat, Charity Vodjogbé.

Il faut rappeler qu'au cours de la visite, les deux entreprises ont permis à une équipe médicale d'assister les enfants sur le plan médical.

L'orphelinat Mother Charity, créé depuis 2003, fait partie de la Fondation Secours Universel (FSU). Elle a pour but de promouvoir le développement des communautés défavorisées au Togo sur les plans médico-social, économique, éducatif et culturel. L'orphelinat accompagne aujourd'hui 157 enfants âgés de 0 à 20 ans.

Edy Alley

## Le Togo Top Impact

## L'agenda de la 6ème édition dévoilé

Togo top impact (TTI), l'initiative de l'Association ONEDI-TOGO, a lancé sa sixième édition ce samedi 2 décembre 2023 au cours d'une conférence de presse animée par les premiers responsables de cette organisation.



La table d'honneur lors du lancement

Le thème retenu pour cette édition est : "stabilité sociale, climatique et sécurité des communautés". Avec le clou, des distinctions honorifiques à des personnalités togolaises. Pour les organisateurs, l'objectif est d'éveiller l'opinion sur l'impact du changement climatique et à débattre et ou à

implémenter des mesures visant à renforcer la capacité d'adaptation des collectivités locales, ainsi que celle des femmes et des enfants à ce changement. "Le processus de désignation des lauréats se compose de deux phases de vote. La première phase est le vote du public qui représente 60% du résultat final. Les

cinq finalistes par catégorie sont choisis à partir de la compilation des votes de cette première phase. Ensuite, ces finalistes sont soumis au vote d'un jury dont le vote représente 40% du résultat final. Après cette étape, un huissier de justice assure la transparence des résultats et les lauréats sont désignés à partir de la

compilation des résultats. Les noms des lauréats seront annoncés lors de la cérémonie de clôture" a mentionné innocent komlan Wotoglo, SG de TTI.

Devenu une référence en matière de reconnaissance des acteurs qui ont un impact positif sur leurs communautés, le TTI est un concept qui célèbre le leadership, l'excellence, l'innovation, la performance, la créativité, le dynamisme, le mérite, la compétence distinctive et les réussites du Togo.

L'événement récompense les meilleurs dans leur domaine, encourage et met en lumière les modèles de réussite, crée un cadre d'échanges débattant et échangeant des expériences innovantes dans le développement durable et la recherche de solutions pour une transformation émergente et efficace du pays, faire des plaidoyers en faveur de l'atteinte des Objectifs de Développement

Durable (ODD).

Le TTI, cette année se déroulera avec plusieurs activités notamment des ateliers de formation, des conférences, d'écojogging et d'autres activités d'impact. On note aussi une exposition sur les technologies vertes, une campagne de reboisement d'environ 5000 plants, une Journée sportive et de nettoyage de l'environnement, initiation d'un projet social et de résilience climatique.

Pour cette édition, 15 catégories de prix sont inscrites afin de couvrir un large éventail de compétences et de mettre en lumière plusieurs domaines clés. Ces prix récompenseront les travaux réalisés de novembre 2022 à décembre 2021. En plus de ces catégories, il y aura également 5 prix spéciaux.

L'apothéose est prévue pour le 27 janvier 2024 à l'hôtel Sarakawa à Lomé.



**CORIS MONEY**  
Simple et cool !

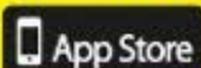
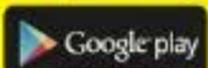
# PAYEZ VOS FRAIS UNIVERSITAIRES VIA CORIS MONEY

LA **SOLUTION**  
DE **PAIEMENT**  
**MOBILE**



ONY Coris

Disponible gratuitement sur



**CENTRE D'APPEL : 8283**

# SIMPLE & COOL

par  **CORIS BANK**